



LIGUE
NORMANDIE



MX VÉTÉRAN NORMAND (N°1)

CONTRAT MORAL ENTRE LE SIGNATAIRE DU TROPHÉE VÉTÉRANS 2025 ET L'ORGANISATEUR : PAUL ÉMILE

Règlement du Mx Vétérans Normand 2025

ARTICLE 1 : Le trophée Vétérans de motocross type et cylindrée : 2 temps et 4 temps de 125cc/250cc/500cc et machine électrique MX2/MX1 organisé par Paul Émile et ses collaborateurs :

- HERMON Olivier (ODC/FFM 078736)
- LAFORGE Stéphane (ODC/FFM.025111)
- PAUL-MANCHION Morgane (ODC/FFM 355802)

est ouvert aux pilotes âgé(e)s d'au moins 40 ans, ayant une licence FFM de la ligue Motocyclisme de Normandie.

Peuvent participer en cas d'absence de pilotes engagés au trophée lors d'une épreuve :

- des pilotes n'ayant pas été qualifié dans d'autres séries (à la demande du club organisateur ou du délégué d'un championnat LMN)
- les enfants de pilote vétérans âgé(e)s d'au moins 15 ans (cylindrée 125cc et plus)
- des pilotes hors-ligue

ARTICLE 2 : Le nombre de participants est fixé à 45 pilotes. Il n'y a aucune qualification. Les engagements sont à télécharger sur le site : www.mx-veteran-normand.org et doivent être renvoyés au plus tard pour le 1^{er} janvier 2025 à :

PAUL Émile

4 allée des Hautes Landes, 14200 Hérouville-St-Clair

Avec un droit d'inscription de 60 euros à l'ordre de « Mx Vétérans Normand »

(frais de délégation 50 € payé par l'organisation Mx-Veteran-Normand)

+ (NOUVEAUTÉ) un chèque de caution de 50€ sans ordre (ceci est un chèque qui ne sera pas encaissé SAUF en cas d'absence injustifiée et/ou non valable. Il sera encaissé par le club organisateur de la course où vous serez absents).

Les engagements sont ouverts en priorité aux pilotes ayant participé au trophée l'année précédente (2024) et qui s'engage pour TOUTES les épreuves 2025.

La sélection des pilotes pour les places libres : priorité aux pilotes qui ont effectué plusieurs remplacements lors des épreuves 2024. L'organisation se réserve le droit de choisir 3 pilotes.

ARTICLE 3 : Les pilotes du trophée devront payer lors de chaque épreuve un droit d'engagement de :

45€ pour le club

L'organisation du trophée est prise en charge par : M. PAUL Émile

Délégué du trophée sur les épreuves: PAUL Émile

Adjoints: HERMON Olivier, LAFORGE Stéphane et PAUL-MANCHION Morgane.

En contrepartie : **Le club prendra à sa charge : 3 coupes pour le général de la journée + une au 1^{er} de chaque catégorie (s'il est pas classé dans les 3 premiers du général)**

TOTAL : 5 COUPES MAX.

ARTICLE 4 : Les catégories

BRONZE → 40 ANS à 48 ANS
ARGENT → 49 ANS à 58 ANS
OR → 59ANS à PLUS

ARTICLE 5 : Les pilotes des 3 catégories sont soumis aux différentes prescriptions du règlement motocross FFM, du code sportif ainsi qu'aux règlements techniques FFM.

Le respect mutuel entre pilotes sur la piste et dans le parc doit avoir lieu. La responsabilité de vos accompagnateurs ou invités vous incombe : Sous peine d'un déclassement de 5 places au classement de la journée, si récidive : exclusion du Mx Vétéran Normand 2025.

TOUS PROBLÈMES SERA EXPOSÉ AU DÉLÉGUÉ ET AU JURY DE L'ÉPREUVE.

Le contrôle administratif est ouvert de 7 heures à 8 heures (OBLIGATOIRE).

La veille de l'épreuve de 17h à 19h30.

En 1^e → le contrôle administratif / en 2^e → les transpondeurs / en 3^e → le contrôle technique.

ARTICLE 6 : Le trophée sera disputé en 3 manches de 15 minutes + 1 tour, avec un essai libre de 10 ou 15 minutes (au choix de l'organisation).

Il n'y a aucun essai chronométré : La place sur la grille pour la 1^{er} manche se fait fonction du classement général de la dernière épreuve. Pour les autres manches c'est en fonction de la manche précédente.

• Pour la 1ère épreuve de la saison un essai chronométré aura lieu uniquement pour la 1ère manche.

Un ou des bracelets vous seront fournis au contrôle administratif (*port obligatoire*) :

→ PILOTE / ACCOMPAGNATEUR / PANNEAUTEUR

(PRÉSENTATION DE LICENCE OBLIGATOIRE POUR LE PANNEAUTAGE)

ARTICLE 7 : Classement selon le barème des points suivants par catégorie :

1^{er} : 25pts / 2^e : 22 pts / 3^e : 20 pts / 4^e : 18pts / 5^e : 16pts et ensuite 15/14/13/12/11/10/9/8/7/6/5/4/3/2/1.

Classement à la journée pour la récompense des 3 premiers du général + une coupe au 1^{er} de chaque catégorie (s'il n'est pas classé dans les 3 premiers du général).

Les invités seront classés UNIQUEMENT pour le jour de l'épreuve concernée sous condition qu'ils aient l'âge requis (minimum 40 ans). Ils ne marqueront aucun point au classement général du trophée 2025.

Totalisation des points et départage des *ex-aequo* au bénéfice de la dernière manche.

Toute réclamation doit être formulée par écrit selon les règles de la LMN et de la FFM.

ARTICLE 8 : Votre présence à la remise des prix est obligatoire par respect du public, à vous de prendre vos dispositions ou de m'informer de votre absence.

ARTICLE 9 : Je renonce à exercer tout recours contre les organisateurs de la présente réunion pour le(s) accident(s)/dommage(s) corporels et matériels qui pourraient me survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Je m'engage à respecter le règlement et de participer à toutes les épreuves 2025.

(liste des épreuves disponible en décembre 2024 sur le site : www.mx-veteran-normand.org)

Signature (suivie de la mention « lu et approuvé) :

DATE : / /